

IDFO-Habitat

*Institut pour
le Développement
de la Fibre Optique
dans l'Habitat*



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Institut pour le Développement
de la Fibre Optique et des services liés
dans l'Habitat Numérique



« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Mot de bienvenue

Ramez FAKIH

Président d'IDFO- Habitat Numérique

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Introduction

Pr Jean Pierre ARNAUD, Président de la Com. S&M d'IDFO-Habitat.

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Témoignages des acteurs

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Témoignages des acteurs

L'Opérateur des réseaux

Patrick FINET : Direction du très haut débit de SFR

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »

Ce que dit la réglementation

▪ **La Loi de Modernisation de l'Economie (LME)** et ses décrets d'application imposent le pré-équipement fibre des immeubles neufs :

- Dès 2010 pour les immeubles supérieurs à 25 logements
- A partir de 2011 pour tous les immeubles neufs
- Aux frais du promoteur constructeur

• **Décret n° 2009-52 du 15 janvier 2009** relatif à l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments neufs

▪ L'article R. 111-14 du code de la construction et de l'habitation est modifié :

▪ « Ces mêmes bâtiments doivent être équipés de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique desservant chacun des logements. Ces lignes relient chaque logement, avec au moins une fibre par logement, à un point de raccordement dans le Bâtiment, accessible et permettant l'accès à plusieurs réseaux de communications électroniques. A cet effet, le bâtiment doit disposer d'une adduction d'une taille suffisante pour permettre le passage des câbles de plusieurs opérateurs depuis la voie publique jusqu'au point de raccordement. Chacun des logements est équipé d'une installation intérieure de nature à permettre la desserte de chacune des Pièces principales. Les lignes doivent être placées dans des gaines ou passages réservés aux réseaux de communications électroniques. »

IL MANQUE QUELQUE CHOSE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!



LA POSITION DES PROMOTEURS



LA FIBRE

LA FIBRE



PROPOSITION DE SFR

- ➔ SFR propose de réaliser gratuitement l'équipement avant livraison sur l'ensemble des zones où SFR déploie son réseau et d'ouvrir celui-ci aux opérateurs tiers conformément aux obligations de mutualisation.
- ➔ L'ensemble des projets Immobiliers sont équipés 3 à 4 mois avant livraison.

Quelques Chiffres depuis 2 ans

Paris 2000 Lgts Neufs ou en Réhabilitation

IDF 500 Lgts

Province 900 lgts



2012

Projets : VINCI

BNP PARIBAS IMMO

BAILLEURS
COGEDIM
I3F- ICF-SNI
Etc.....





Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Témoignages des acteurs

L'INSTALLATEUR

*Frédéric CHEVALIER : Support & Développement de SADE
Télécommunication*

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »

➤ Déploiement en immeubles neufs

➤ Installation interne à l'immeuble neuf

- Manque de clarté des règles de construction pour la profession
- Contrairement aux immeubles anciens

➤ Constat

- Bailleurs / Promoteurs ne font pas appels directement aux constructeurs de réseaux (cas des colonnes montantes hertziennes)
- Demande directe aux opérateurs de réseaux

➤ Principe

- Opérateur sous-traitant la construction des réseaux à leurs prestataires
- Cet opérateur devenant l'opérateur d'immeuble
- Garantie pour les Bailleurs / Promoteurs que le service sera apporté

➤ Déploiement en immeubles neufs

➤ Principe du cahier des charges opérateurs pour les immeubles supérieurs à 12 logements en ZTD

➤ Implantation d'un PM en pied d'immeuble

➤ Construction de colonne montante avec implantation de Points de Branchements Optiques d'étage

➤ Raccordement de l'appartement par Kit de type DTIO

➤ Distribution interne à l'appartement en cuivre

➤ Réception des réseaux construits

➤ Test de continuité entre le PM et le Kit DTIO

➤ Déploiement en immeubles neufs

➤ Evolution des règles ARCEP

- Zones Très denses avec Iris non déployée
- Immeubles moins de 12 logements
- Zones moyennement denses

➤ Quid des immeubles neufs construits sur des zones dont le réseaux horizontal est non déployé



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Témoignages des acteurs

L'industriel

Xavier RENARD : Product & Marketing Department Manager de NEXANS

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »

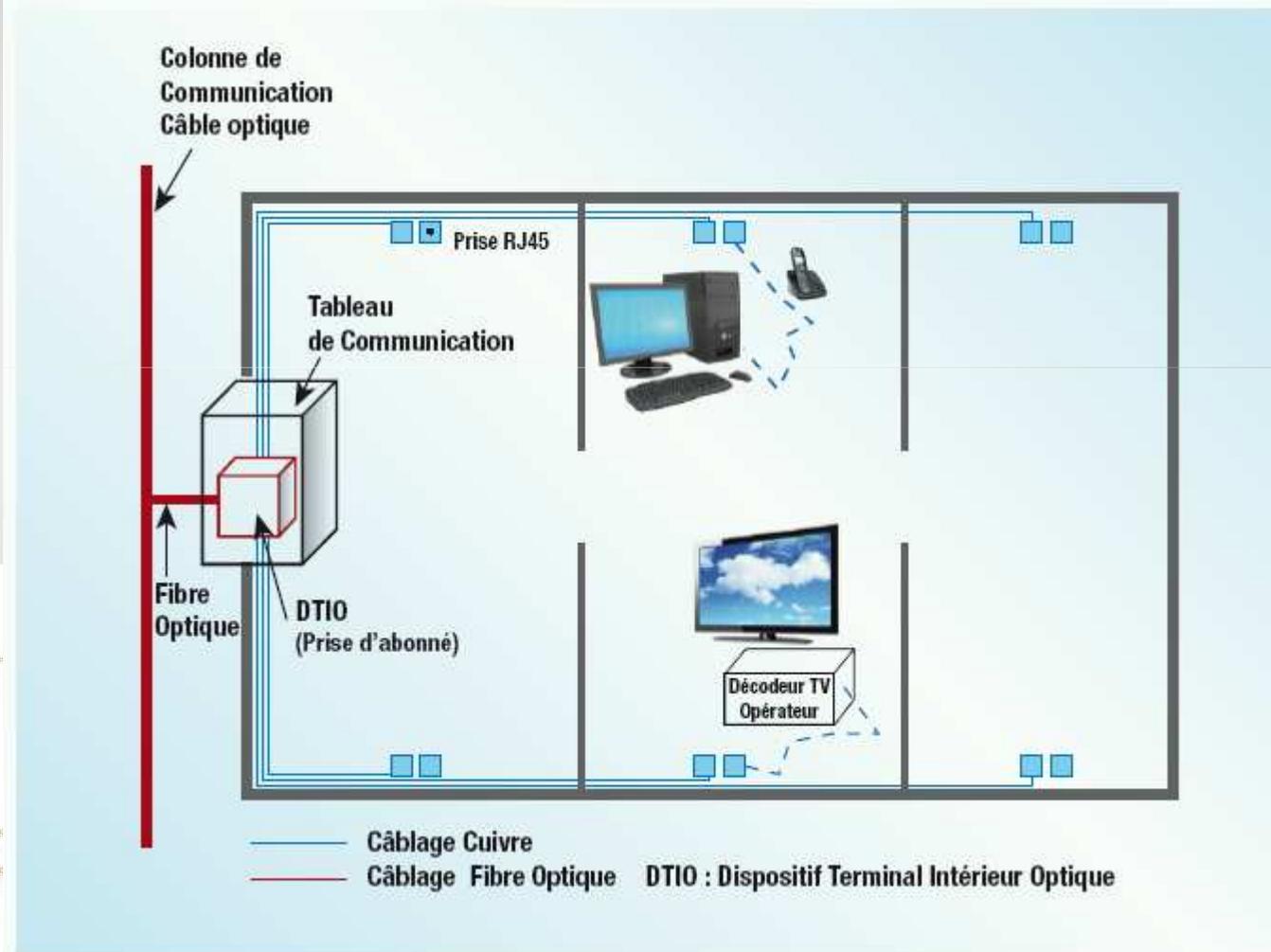
Norme NFC 15-100 / UTE C90-483

Câblage structuré

- A l'intérieur de l'habitat, câblage cuivre structuré
- La Box est présente dans ou à proximité du tableau de communication
Entrée Optique
Sortie Cuivre RJ45

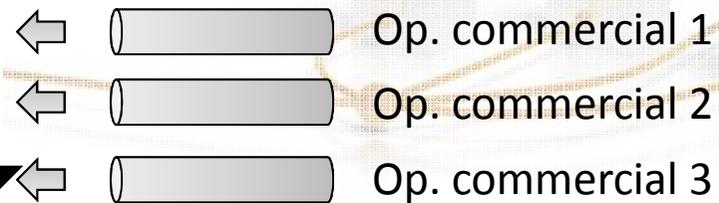
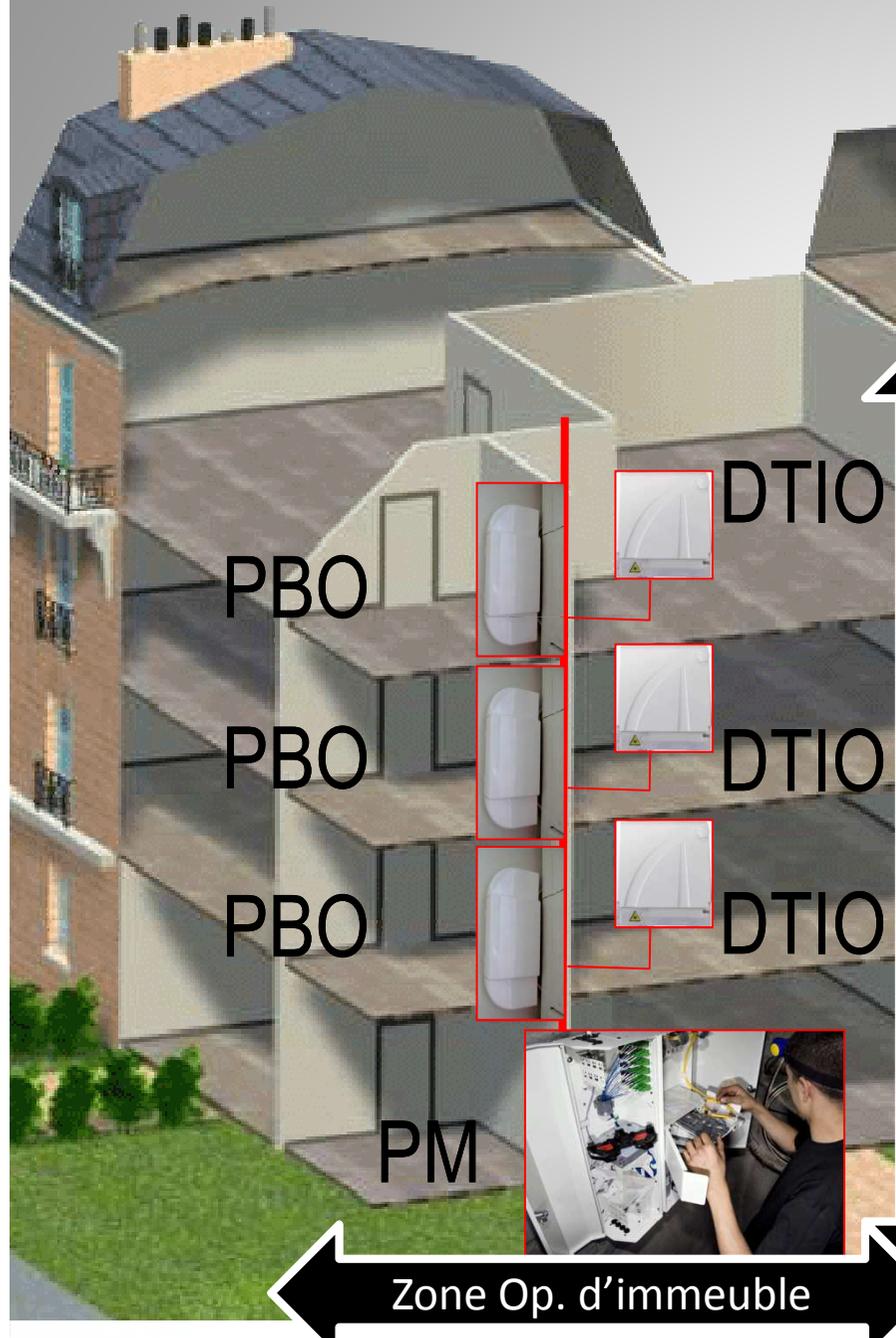
- Le réseau optique se termine au DTIO

Câblage résidentiel pour logement neuf ou en rénovation profonde

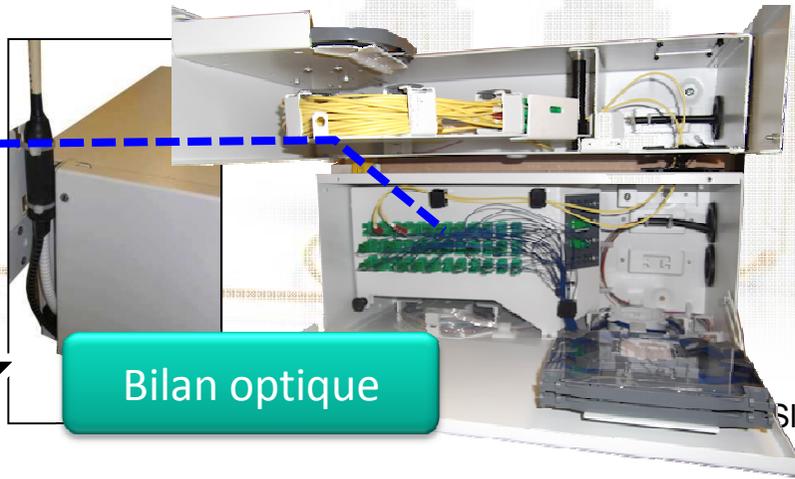
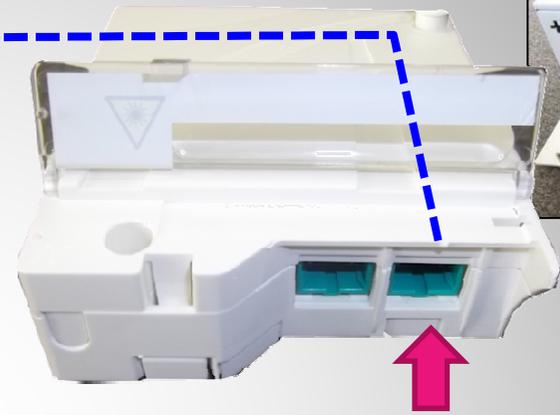
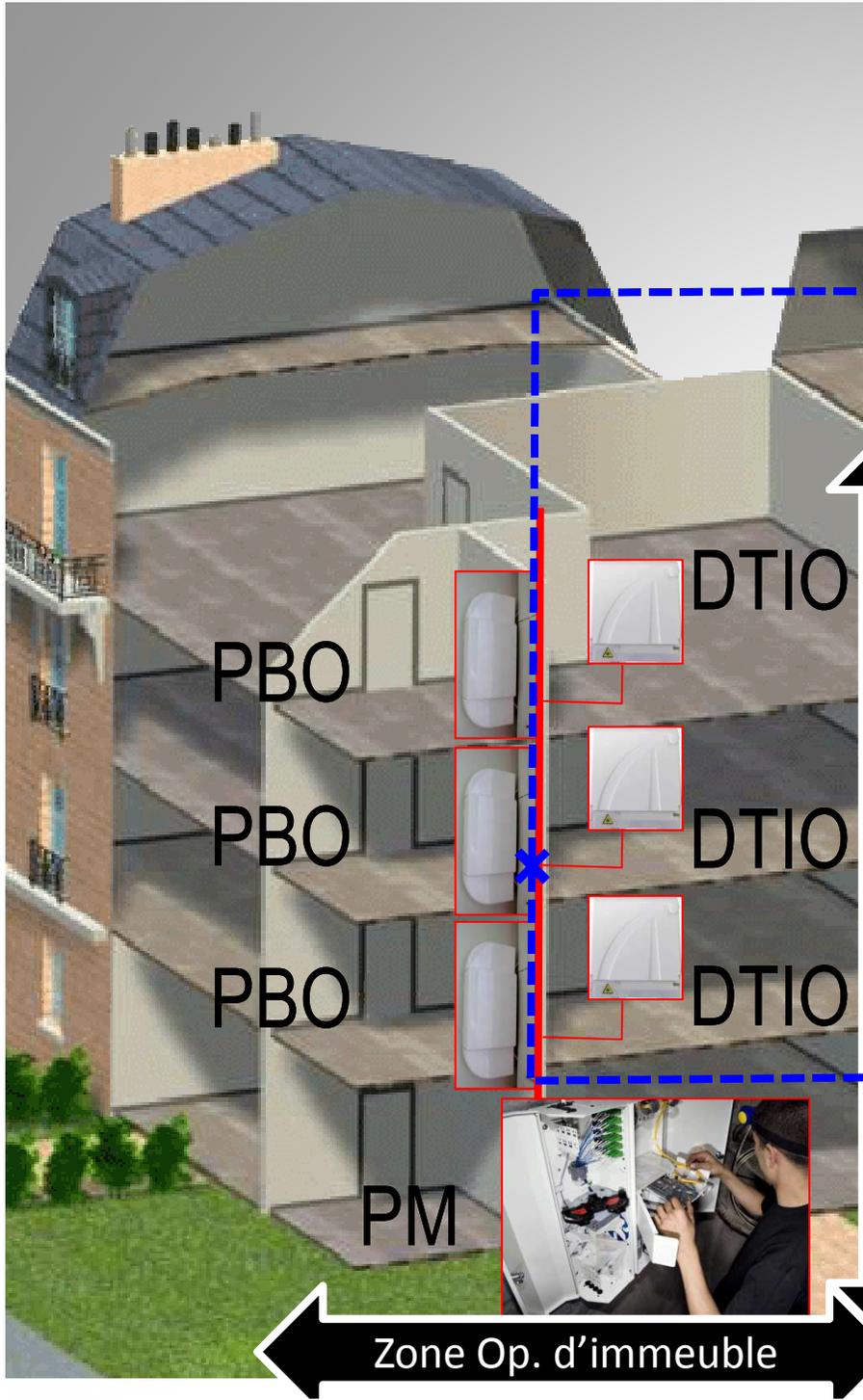


Norme UTE C90-486

Les colonnes de communication



Bilan de liaison Op. d'immeuble



Bilan optique



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Témoignages des acteurs

L'IMMOBILIER

Jérôme PHILIPPE : Référent Technique du Groupe 3F

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

3F suite

L'objectif de 3F: une nouvelle valeur ajoutée à son patrimoine.

- Le patrimoine existant: 3F a signé en 2010 des conventions avec les DSP de l'Île de France 380 résidences (27 000 logements)
- En 2012: 3F souhaite déployer la fibre optique dans son patrimoine situé en zones moins denses soit environ 55 000 logements.
- Le risque de malfaçons réside principalement dans les raccordements privatifs réalisés a posteriori.
- Pour le neuf, la mise en œuvre est problématique car le cadre réglementaire n'existe pas vraiment.
- Les électriciens ne disposent pas toujours de la main d'œuvre qualifiée pour ces travaux
- La fibre optique dans les immeubles est un sujet neuf et très mouvant pour ne pas dire instable.
- Une nouvelle convention ARCEP qui apporte de réelles modifications et qui fragilisent donc la sécurité juridique des conventions passées
- Ce contexte ne favorise pas une bonne mise en œuvre de la fibre optique dans les immeubles.

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Le contrôle conformité

Michel FAURE: Directeur Général du CONSUEL

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Conclusion

Ramez FAKIH

Président d'IDFO- Habitat Numérique

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Conclusion

- *Le débat d'aujourd'hui.*
- *La culture numérique.*
- *Le concept Fibrotique d'IDFO-Habitat.*
- *Le partenariat avec la profession des installateurs. FFIE /CSEEE /SVDI et SNIDA*
- *La convention IDFO/SNIDA est une illustration:* afin de développer les actions et le relais d'informations incitant les professionnels à l'appropriation de la culture des marchés liés à l'économie numérique et en particulier aux services numériques et domotiques associés et identifiés par le nouveau concept d'IDFO-Habitat « marché et services Fibrotique ». Le périmètre de ce concept est défini à partir du point de mutualisation dans les immeubles dotés de fibre optique, au sens de la Loi LME, en passant par la colonne et la dérivation jusqu'au tableau de communication du logement et, à l'intérieur de ce logement, en incluant les applications de gestion technique ou domotique.

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011
Conclusion

- *Les prochaines manifestations:*
- *Mardi 3 avril 2012 : Petit-déjeuner débat*
- *Jeudi 14 juin 2012 : Troisième édition du colloque FIBROTIQUE.*

« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »

IDFO-Habitat

*Institut pour
le Développement
de la Fibre Optique
dans l'Habitat*



Petit déjeuner débat du 13 décembre 2011

Institut pour le Développement
de la Fibre Optique et des services liés
dans l'Habitat Numérique



« Déploiement de la fibre optique dans les immeubles neufs : Mise en œuvre et contrôle conformité »